

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juin 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 31 de l'ordre du jour
Prévision des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 21 juin 2017, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note du Ministère ukrainien des affaires étrangères concernant l'attaque perpétrée à Iassynouvata, le 20 juin 2017, par des groupes armés illégaux contre une patrouille de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**



Annexe à la lettre datée du 21 juin 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine concernant l'attaque perpétrée à Iassynouvata par des groupes armés illégaux contre une patrouille de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 21 juin 2017

Le Ministre ukrainien des affaires étrangères condamne vigoureusement les provocations, pressions et menaces incessantes de militants pro-russes contre les observateurs de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans les territoires temporairement occupés de certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Lougansk.

Perpétrée le 20 juin 2017 dans la ville d'Iassynouvata, la dernière attaque en date contre la patrouille d'observateurs de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine suscite bien des inquiétudes. Selon le compte rendu immédiat de la Mission à ce sujet, des militants armés de mitrailleuses ont ouvert le feu en direction de véhicules de patrouille de l'OSCE, à l'intérieur desquels ils ont tenté de pénétrer avant de menacer les observateurs avec leurs armes et de briser les vitres d'un des véhicules.

Avec cette attaque, la Fédération de Russie et les groupes armés illégaux sous son contrôle tentent, selon nous, d'intensifier leurs manœuvres d'intimidation contre les observateurs de l'OSCE, de restreindre l'accès de ces derniers aux territoires encore libres et de compromettre l'exécution du mandat de la Mission spéciale d'observation.

Nous exigeons de la Fédération de Russie qu'elle s'acquitte des obligations que lui imposent le droit international et les accords de Minsk, qu'elle assure la sécurité des observateurs de l'OSCE et cesse ses provocations à leur encontre, qu'elle garantisse pleinement la liberté de circulation de la Mission et son accès sans entrave à l'ensemble des territoires occupés dans certaines zones des régions de Donetsk et de Lougansk, y compris la partie de la frontière russo-ukrainienne qui, temporairement, n'est pas sous le contrôle de l'Ukraine.
